

FORMATION « CONDITION SANTE ET SECURITE ET CONDITION DE TRAVAIL (CSSCT) » POUR LES MEMBRES DU CSE

PUBLIC

Membres Mandatés ou toute personne participant au CSE (titulaires et suppléants).
Nouveaux élus du CSE.

OBJECTIFS DU STAGE

Avoir une vision cohérente des obligations et des enjeux en Santé Sécurité au travail.
Etre un acteur de la prévention des risques professionnels.
Rendre le CSE autonome, efficace et constructif dans son fonctionnement et ses missions.
Exploiter l'analyse des incidents et des accidents du travail pour construire un plan d'action.

A l'issue du stage, le stagiaire doit être capable de participer activement et efficacement au CSE et de contribuer à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

PRE-REQUIS

Aucun prérequis.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES EXPOSES

Diaporama ; Audiovisuel.
Discussion (Apports théoriques et pratiques sous forme d'échanges avec les participants).
Visite des postes de travail (facultatif).
Support de cours formation.
Travaux pratiques d'acquisition.
Documents de travail interne et externe ; Modèles de documents type.
Andragogie basée sur l'alternance d'exemples, d'apports pratiques et théoriques actualisés.

DUREE

Pour les entreprises de 11 à 50 salariés, de 50 à 300 Salariés :
3 jours soit 21 heures (minimum).
Pour les entreprises de + de 300 salariés :
5 jours soit 35 heures (minimum).

LIEU

Sur votre site ou dans nos locaux.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Cette formation est prévue aux articles L2315-18 et L2315-40 du code du travail.
Son contenu et ses modalités sont précisés aux articles R 2315-8 à R2315-22 du code du travail.

TARIFS

Pour les entreprises de 11 à 50 salariés, de 50 à 300 Salariés :
Tarification spécifique : 850€ HT / Jour, soit 2550€ HT / session (prix public 2850€ HT).
Pour les entreprises de + de 300 salariés :
Tarification spécifique : 800€ HT / Jour, soit 4000€ HT / session (prix public 4750€ HT).

FORMATION EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

*Formation « Santé et Sécurité » des membres élu(e)s au Comité Social et Economique
Programme pour les entreprises de 11 à 300 Salariés.*

PREPARATION DE VOTRE FORMATION

Afin de délivrer une formation qui tienne compte des spécificités de votre activité, nous allons être amenés à vous demander préalablement à la formation, un certain nombre d'informations et de documents dont le choix de communication vous appartient.

LE PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

PHASE 1 : CONTEXTE DE L'ENTREPRISE ET LA REGLEMENTATION

Présentation des objectifs et programme de la formation :

Contexte de l'entreprise : sa mission, sa finalité, ses activités, ses composantes ;
Contexte réglementaire de l'Entreprise en Santé et Sécurité au travail ;
Objectif de la Santé et sécurité au travail ;
Déploiement des textes : directives, loi, décrets (décret 05/11/01), document unique, code du travail ;
Identification des exigences de l'entreprise ;
Rôles et responsabilités, droits et obligations ;
Responsabilités civiles et pénales, fautes inexcusables (salarié, employeur) ;
Enjeux et conséquences : Financières, Humaines, Image, Pénales ;
Politique de prévention : motivations, bénéfiques ;
Mise en œuvre, les valeurs essentielles (dialogue social, personne, transparence) ;
Les partenaires de la prévention : externe : médecin du travail, inspecteur du travail, Conseiller en prévention la Carsat (rôles, missions, pouvoirs) ;
Les acteurs de la prévention interne : l'animateur de prévention, le chef d'établissement, les instances représentatives du personnel ;
Ordonnances MACRON, apports, champs de compétences du CSE, origines ;
Champs de compétence du CSE en matière de Santé, sécurité et condition de travail.

PHASE 2 : LA DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Méthodologie de l'identification des risques à la détermination des actions :

Être un acteur de la prévention des risques professionnels ;
Définitions : risques, dangers, dommage ;
Présentation des différents types de risques professionnels, leurs spécificités ;
Méthode d'identification des risques, outils ;
Découpage fonctionnel en Unités de Travail (UT) ;
Analyse fonctionnelle (tâches et activités, modes de fonctionnement, situations travail) ;
Cartographie des risques ;
Exploitation des ressources d'informations (documents internes et externes, statistiques) ;

FORMATION EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

*Formation « Santé et Sécurité » des membres élu(e)s au Comité Social et Economique
Programme pour les entreprises de 11 à 300 Salariés.*

Evaluation des risques :

Système de cotation, les critères (gravité, probabilité, fréquence, exposition) ;
Hiérarchisation des risques, pondérations, risques bruts, risques résiduels ;
Maîtrise des risques : protection, prévention : définitions ;
Moyens de prévention et de protection, (techniques, organisationnels et humains) ;

Elaboration du plan d'action de prévention :

Présentation des 9 Principes de prévention des risques ;
Gestion des propositions, priorisation des actions ;
Suivi de la mise en œuvre du plan d'action, moyens, communication ;
EvRP : démarche d'amélioration continue de la maîtrise des risques professionnels ;
Le Document Unique = support de l'EvRP, Outils d'aide à la décision ;
Son contenu, ses objectifs, caractéristiques selon la circulaire ;
Modalité de mises à jour du contenu du Document Unique ;
Modalités de communication aux parties intéressées, son accessibilité ;
Méthodologie de l'analyse du poste de travail.

PHASE 3 : PREROGATIVES DU CSE

Mise en place du CSE :

Composition, structure, les membres de droit ;
Durée et renouvellement du mandat ;
Constitution du bureau, rôle de chacun ;
Règlement intérieur du CSE, contenu, application.

Attributions du CSE :

Consultations (organisation du travail, congés payés, procédures collectives licenciement, reclassement) ;
Intervention auprès de l'inspection du travail ;
Droits d'alertes, fonctionnement ;
Missions en matière de santé, sécurité et condition de travail ;
Inspections ou visites, accès aux locaux, enquêtes d'accidents travail.

FORMATION EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

*Formation « Santé et Sécurité » des membres élu(e)s au Comité Social et Economique
Programme pour les entreprises de 11 à 300 Salariés.*

Moyens du CSE :

Heures de délégation, nombre, mode d'utilisation ;

Formation ;

Protection ;

Moyens : juridiques, financiers (budgets), matériels ;

Recours à expert ;

Informations au CSE la BDES, le bilan social, le rapport annuel unique, contenu, accessibilité.

Fonctionnement du CSE :

Recueil de l'expression collective des salariés, et propositions ;

Les réunions plénières ordinaires, extraordinaires, nombre ;

Organisation : l'ordre du jour, convocations ;

Informations aux membres du CSE ;

Contenu des réunions ;

Dispositions concernant les votes ;

Compte-rendu, Procès-verbaux, communication.

PHASE 4 : ACCIDENTS DE TRAVAIL – ANALYSE DES CAUSES

Définitions : accident du travail, incident, situation dangereuse :

Modélisation de l'accident du travail ;

Statistiques nationales, comités techniques nationaux CTN, spécifiques à l'activité (code NAF du secteur d'activité) ;

indicateurs (TF, TG, IF, IG), Taux de cotisation, mode de calcul ;

Analyse de l'accident, multi causalité, causes et effets ;

Questionnement pour le recueil des faits : faits / opinions ;

Présentation de la méthode de l'arbre des causes, ses objectifs ;

Construction de l'arbre des causes avec les informations recueillies ;

Organisation des faits (3 types de lien logique : l'enchaînement, la conjonction, la disjonction) ;

Formalisation de l'arbre ;

Intérêts et limites de la méthode de l'arbre des causes ;

Priorisation des mesures de prévention selon critères et objectifs ;

Mise en œuvre des solutions proposées : plan d'actions ;

FORMATION EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

*Formation « Santé et Sécurité » des membres élu(e)s au Comité Social et Economique
Programme pour les entreprises de 11 à 300 Salariés.*

Accident de trajet :

Définitions : accident de trajet ;
Les différentes situations.

Les maladies professionnelles :

Définitions ;
Tableaux des maladies professionnelles ;
Statistiques, évolutions.

PHASE 5 : EVALUATION DES STAGIAIRES

- Présentation des projets préparés par les stagiaires en petits groupes de travail autour d'une problématique de l'entreprise, questions/réponses.
- Evaluation des connaissances par QCM, correction.

COVID-19

MODIFICATIONS COVID 19, SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET PROTOCOLES DE JANVIER 2021

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19.

Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

Formation disponible en visioconférence
Programme de formation validée par La DIRECCTE
Organisme Agréé La DIRECCTE

http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/sites/hauts-de-france.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/20200401_155509.pdf